



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le quatorze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINET Claude, Maire.

**PRESENTS : (15)**

MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude -CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – BERGEN Géraldine – LABAUME Janic - BOFFA Anny - TREMOULET Eric.

**ABSENTS EXCUSES : (7)**

Melle ARMANDI Christelle qui a donné procuration à Mme BOFFA Anny  
Mme LAGET Florence qui a donné procuration à Mme CHANCEL Claire  
Mme MARTIN qui a donné procuration à Mr GEYNET Alain  
Mr MONTAY Robert qui a donné procuration à Mr Gérard THEVENOT  
Mme BUISSON Jeanne qui a donné procuration à Mme GARNIER Madeleine  
Mr ERNESTINE Rémi qui a donné procuration à Mr BILANCINI Denis  
Mme DESCOLLONGES Sandrine qui a donné procuration à Mme AUDIBERT

**ABSENT** : Monsieur DALLE Serge

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur MURGUET Marc

**ORDRE DU JOUR**

<b>Délibération n° 20161412-01 APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016</b>
---

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2016.

Après lecture et observations sur le procès-verbal, le Conseil Municipal, **à la majorité**  
**(Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4)**

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2016.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.  
CONTRE : (4) LABAUME Janic - BOFFA Anny - TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

<b>Délibération n° 20161412-02a OUVERTURE DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL 2017</b>
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dispositions réglementaires autorisent le mandatement des dépenses d'investissement de l'année N avant le vote du Budget Primitif de cette même année à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Imputations	Libellés	Crédits inscrits au BP 2016 (+ DM)	Ouverture de crédits 2017
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
202	Frais de réalisation documents urbanisme et numérisation cadastrale	20 000.00 €	5 000.00 €
2031	Frais d'études	28 000.00 €	7 000.00 €
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>48 000.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>
2111	Terrains nus	213 317.00 €	53 329.25 €
2116	Cimetières	5 000.00 €	1 250.00 €
2117	Bois et forêts	13 274.00 €	3 318.50 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 000.00 €	1 000.00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	17 500.00 €	4 375.00 €
21312	Bâtiments scolaires	4 500.00 €	1 125.00 €
21318	Autres bâtiments publics	54 500.00 €	13 625.00 €
2132	Immeubles de rapport	3 000.00 €	750.00 €
2135	Installat. générales, agencements, aménagements des constructions	27 000.00 €	6 750.00 €
2138	Autres constructions	52 000.00 €	13 000.00 €
2151	Réseaux de voirie	112 104.56 €	28 026.14 €
2152	Installation de voirie	5 000.00 €	1 250.00 €
21534	Réseaux d'électrification	20 000.00 €	5 000.00 €
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	20 300.00 €	5 075.00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 600.00 €	900.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 888.49 €	1 222.12 €
2161	Œuvres et objets d'art	12 340.40 €	3 085.10 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 500.00 €	375.00 €
2184	Mobilier	17 453.04 €	4 363.26 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10 209.59 €	2 552.40 €
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>601 487.08 €</b>	<b>150 371.77€</b>
2315	Installations, matériel et outillage techniques	561 523.61 €	140 380.90 €
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>561 523.61 €</b>	<b>140 380.90 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 211 010.69 €</b>	<b>302 752.67 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017, à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Délibération n° 20161412-02b  
OUVERTURE DE CREDITS  
BUDGET EAU**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dispositions réglementaires autorisent le mandatement des dépenses d'investissement de l'année N avant le vote du Budget Primitif de cette même année à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Imputations	Libellés	Crédits inscrits au BP 2016 (+ DM)	Ouverture de crédits 2017
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
2158	Autres	44 311.00 €	11 077.75 €
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>44 311.00 €</b>	<b>11 077.75 €</b>
2315	Installations, matériel et outillage techniques	181 020.43 €	45 255.11 €
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>181 020.43 €</b>	<b>45 255.11 €</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>225 331.43 €</b>	<b>56 332.86 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017, à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Délibération n° 20161412-02c**  
**OUVERTURE DE CREDITS**  
**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dispositions réglementaires autorisent le mandatement des dépenses d'investissement de l'année N avant le vote du Budget Primitif de cette même année à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Imputations	Libellés	Crédits inscrits au BP 2016 (+ DM)	Ouverture de crédits 2017
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
2158	Autres	34 326.90 €	8 581.73 €
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>34 326.90 €</b>	<b>8 581.75 €</b>
2315	Installations, matériel et outillage techniques	142 517.32 €	35 629.33 €
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>142 517.32 €</b>	<b>35 629.33 €</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>176 844.22 €</b>	<b>44 211.08 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017, à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Délibération n° 20161412-03**  
**APPROBATION DM N°2**  
**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement sur le budget assainissement 2016.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les crédits portés au chapitre 21 sont insuffisants pour régler les dernières factures d'investissement au bon compte et qu'il y a lieu de transférer des crédits du chapitre 23 (Travaux en cours) au chapitre 21.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2158-311 : DIVERS ASSAINISSEMENT	00.00 €	10 153.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>00.00 €</b>	<b>10 153.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-311 : DIVERS ASSAINISSEMENT	10 153.00 €	00.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>10 153.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>10 153.00 €</b>	<b>10 153.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la modification des crédits du budget assainissement comme indiqués ci-dessus.

<p><b>Délibération n° 20161412-04</b>  <b>APPROBATION SOLDE</b>  <b>PARTICIPATION SI DU BAS GARDON</b></p>
--

Vu la délibération du 20 novembre 2016, par laquelle le conseil municipal a approuvé le paiement d'une participation de 5 675.00 € au lieu de 7 266.45 € au Syndicat Intercommunal des Rives du Bas Gardon car l'augmentation sur 2014 n'était pas justifiée,

Vu l'évolution du Syndicat depuis 2014,

Vu la dissolution du Syndicat Intercommunal des Rives du Bas Gardon au 31 décembre 2017,

Considérant qu'aucune cotisation 2017 ne sera réclamée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de lever la réserve qui avait été faite sur la cotisation 2014 et d'autoriser le paiement du solde de 1 591.45 € au Syndicat Intercommunal des Rives du Bas Gardon.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6554.

**Délibération n° 20161412-05**  
**APPROBATION**  
**RENOUVELLEMENT DISPOSITIF ALARME**  
**2017-2021**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 juin 2012, définissant la mise en œuvre d'une aide à l'acquisition et à l'installation d'un dispositif d'alarme intrusion pour l'habitation. Cette initiative à l'instar du dispositif d'aides aux particuliers pour les subventions façades, s'inscrit dans une action en faveur de la lutte contre les cambriolages.

L'application du 1<sup>er</sup> plan quinquennal (2012-2016) a démontré très nettement que cette action a favorisé la mise en sécurité des biens, en permettant d'équiper le logement principal ou secondaire ou locatif, d'un dispositif d'alarme (33 demandes validées) ; le taux de cambriolage ou tentative de cambriolage ayant diminué de manière significative sur la commune de Montfrin.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire ce dispositif suivant les mêmes conditions détaillées ci-après et pour une nouvelle période de 5 ans :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Propriétaire</b>
<b>Montant de l'aide</b>	50% du coût HT de la facture d'acquisition et installation du dispositif, plafonnée à 500€
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le logement doit être situé sur la commune de Montfrin</li> <li>- Le dispositif doit être installé par un opérateur agréé</li> <li>- L'aide sera versée après vérification de la commission de sécurité et validation de l'assemblée délibérante</li> <li>- Les aides sont accordées pour les installations réalisées à compter du 1er janvier 2017</li> <li>- Le versement de la subvention s'effectuera dans un délai de 30 jours suivant la délibération</li> <li>- Une seule aide par logement sera autorisée</li> </ul>
<b>Dossier de candidature</b>	Le dossier de candidature devra être composé des pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire de demande de subvention</li> <li>- Relevé de propriété</li> <li>- Facture du dispositif incluant les frais d'installation</li> <li>- Certificat de visite remis par l'agent municipal après contrôle de l'équipement et de l'installation</li> <li>- RIB</li> </ul>
<b>Mesures spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la reconduction de cette aide entre dans le cadre d'une nouvelle programmation quinquennale (2017-2021) avec un nombre de dossier limité à 10 dossiers par an.</li> <li>- Au-delà, une liste d'attente sera réalisée suivant la date d'arrivée des dossiers et traitée l'année suivante et ce jusqu'à la fin du programme, soit au 31/12/2021.</li> </ul>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité**

**Pour : 20 ; contre : 2 ; Abstention : 0**

- APPROUVE la reconduction de l'aide à l'acquisition et à l'installation d'un dispositif d'alarme intrusion pour l'habitation, suivant les modalités arrêtées ci-dessus.
- DIT que les crédits sont ouverts au budget principal.

POUR : (20) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi-LABAUME Janic-TREMOULET Eric  
CONTRE : (2) BOFFA Anny - ARMANDI Christelle.

**Délibération n° 20161412-06**  
**ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GARD ET LE CENTRE DES FINANCES D'ARAMON**

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, Monsieur le Maire et Madame Lutz (trésorière d'Aramon) ont souhaité s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes a permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles, de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser, à savoir :

*Action 2-1 : Maîtrise du délai global de paiement*

*Action 2-5 : Amélioration de la qualité d'émission des titres de recette*

*Action 3-1 : Intégration des immobilisations, suivi et valorisation du patrimoine*

*Action 4-4 : Réalisation d'analyses financières*

Chaque action menée pour atteindre ces objectifs est détaillée dans une des fiches annexées au dossier d'engagement partenarial, joint à la présente délibération.

Il est défini qu'un bilan annuel sera réalisé par la commune de MONTFRIN et le Centre des Finances Publiques d'ARAMON permettant d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre ; le cas échéant, il permettra de réorienter les démarches entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de s'engager dans la démarche partenariale avec la direction départementale des finances publiques du Gard et le centre des finances d'Aramon.
- **APPROUVE** les actions présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'engagement partenarial établi entre la commune, la Direction Départementale du Gard représentée par Monsieur Pierre JUANCHICH et le Centre des Finances Publiques d'ARAMON représenté par Madame Catherine LUTZ.

**Délibération n° 20161412-07**  
**CHOIX MAITRE D'ŒUVRE**  
**MISSION COMPLETE DE MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT**  
**SUR LA REFECTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**  
**1<sup>ER</sup> ETAGE**

Selon les besoins définis pour la réfection du 1<sup>er</sup> étage de l'école élémentaire (travaux inférieur à 300 000€ HT), une mise en concurrence a été lancée via une lettre de consultation adressée à **4 architectes ayant des références en réhabilitation et en milieu scolaire** ; la mission complète du futur maître d'œuvre ayant été estimée à 20 000€ HT environ.

Sur les 4 devis demandés, 2 architectes ont répondu favorablement et les 2 autres ont justifié d'une surcharge de travail ne leur permettant pas de déposer une offre.

Pour cette mission, seul le prix est le critère retenu dans la mesure où le délai est imposé dans la lettre de consultation et qu'il s'agit d'une mission complète de MO.

	<b>ARCHITECTE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>OFFRE</b>	<b>PRIX HT</b>
1	Isabelle CLAVEL	866 avenue Maréchal Juin 30900 NIMES	Oui	25 760€
2	ARCHITECTE BOHA Cédric Hamelin	10 bd Alphonse Daudet 30900 NIMES	Non	
3	EURL KVA Katleen VANAGT	866 avenue Maréchal Juin 30900 NIMES	Oui	22 950€
4	Julie MARY	14 rue Cadereau 30900 NIMES	Non	

Vu la délibération du 29 septembre 2016 relative au règlement intérieur pour l'accès à la commande publique de la Ville,

Considérant les besoins définis ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de retenir le cabinet d'architecture KVA représenté par Katleen VANAGT, qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre (mission complète) pour la réhabilitation du 1<sup>er</sup> étage de l'école élémentaire, s'élevant à 22 950€ HT.
- **DIT** que la dépense sera prévue au budget général.

## 8 - QUESTIONS DIVERSES

1°) Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'offre de partenariat dons de naissance que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc propose aux collectivités publiques de la région.

La CRCAML souhaite favoriser l'accès à l'épargne populaire en procédant à un don de 15 € pour toute ouverture dans ses livres d'un livret A au nom des nouveau-nés éligibles selon les conditions énoncées dans la convention.

L'obligation de la commune de MONTFRIN sera d'informer les représentants des nouveau-nés selon les conditions de la convention de partenariat et elle pourra aussi, si bon lui semble, effectuer un don supplémentaire.

Cette convention n'implique aucune exclusivité et peut être rompue à tout moment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **REFUSE** d'effectuer un don complémentaire à celui de la banque à chaque nouveau-né éligible,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

2°) Monsieur le Maire propose à l'assemblée que les prochains Conseils municipaux de l'hiver soient à 18 heures 30 et annonce que le suivant sera donc le 26 janvier 2017 à 18 heures 30

4°) Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le 15/12/16 à la Salle Béjart.

5°) Monsieur le Maire félicite les organisateurs du Téléthon et Madame GARNIER informe que le montant récolté pour 2016 est de 11 861.50 €

6°) Il est rappelé que le 18 décembre aura lieu le marché de Noël sur la place, qu'il y aura de nombreux exposants et plusieurs animations ainsi qu'une chorale à l'Eglise

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé  
et en l'absence d'autres interventions,  
Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 10